



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE D'AVIGNON POUR UNE ACTIVITE DE MARCHES, STOCKAGE ET ENTREPOSAGE DE MATERIAUX.

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Sud**, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 à Marseille Cedex 03 (13331), représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs : DIT Grand Sud, Gestionnaire Yxime, M. Nicolas PELINQ / Courriel : npelinq@yxime.fr : Téléphone : 04 91 88 83 81 / Adresse : YXIME 152 avenue du Prado à MARSEILLE (13008).
- 3. Objet de la procédure :**
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface totale d'environ 35 104 m², lieu-dit « Fruchage » sur la commune d'Avignon (84 000).
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société Les Puces de Fanfy dont le siège est sis 17 boulevard Champfleury à Avignon (84000).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/10/2020

- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 7. Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010 30941, Nîmes cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00 - Télécopie : 04.66.36.27.86
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr